

Relations UE/Afrique du Sud: partenariat stratégique

2006/2234(INI) - 24/10/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Luisa **MORGANTINI** (GUE/NGL, IT), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission du développement et salue l'intention de la Commission de progresser vers un partenariat stratégique entre l'UE et l'Afrique du Sud. Celui-ci devrait prévoir un cadre unique permettant d'améliorer l'efficacité des instruments de coopération existants mais devrait surtout compléter la stratégie UE-Afrique et intégrer certains volets actuels de l'instrument de coopération au développement, de l'Accord de partenariat économique (APE) et d'autres dossiers en cours de négociation.

Parallèlement, le Parlement souligne que le plan d'action devrait avoir pour objectif principal l'**allègement de la pauvreté** (l'Afrique du Sud compte 40% de chômeurs selon certaines estimations mais 50% de la population noire, contre 6% de la population blanche) et faire de la **lutte contre le sida une priorité absolue** (l'Afrique du Sud est le pays au monde le plus touché par l'épidémie avec 320.000 victimes en 2005). La lutte contre le sida devrait être axée sur une approche équilibrée entre prévention (tournée vers la santé sexuelle et reproductive) et traitement et soins. Ce faisant, le Parlement se félicite de la décision du gouvernement sud-africain de favoriser un programme de fourniture de médicaments anti-rétroviraux.

Le Parlement se félicite de la nouvelle approche qui consiste à faire de l'Afrique du Sud un **pays** de référence "**phare**" capable de mener à bien des objectifs communs sur les questions régionales, africaines et mondiales. Dans ce contexte, le Parlement invite l'Afrique du Sud à user de son influence politique pour parvenir à un règlement pacifique de la crise qui secoue son voisin zimbabwéen.

Sur la question du **dialogue politique**, le Parlement demande l'organisation de visites d'échanges régulières au niveau des délégations parlementaires afin d'approfondir la compréhension mutuelle des dossiers d'intérêt commun, des régimes démocratiques respectifs et des domaines de responsabilité. Il souligne le rôle politique particulier que joue d'ores et déjà l'Afrique du Sud dans l'ensemble du continent (notamment au Soudan, au Congo ou au Liberia) et estime que cette position devrait être reconnue par l'Union européenne. Dans ce contexte, le Parlement se demande dans quelle mesure l'Afrique du Sud ne devrait pas devenir une sorte de porte-parole du continent africain, dans le contexte de sa place privilégiée au sein de l'Union africaine.

En ce qui concerne spécifiquement le **plan d'action**, le Parlement estime qu'il est important de tenir compte des différences économiques existant entre l'Union et l'Afrique du Sud et qu'il faut donc défendre le principe du traitement spécial et différencié en matière d'échanges commerciaux (ce qui permettrait de maintenir certains tarifs douaniers pour protéger les économies naissantes). Le plan d'action devrait également mettre l'accent sur la création d'incitants pour les investissements étrangers, en concevant une stratégie innovatrice en association avec les autorités sud-africaines pour surmonter les principaux obstacles aux investissements tels que les répercussions sociales et économiques du sida, le taux de criminalité élevé ou l'intervention de l'État dans la politique de l'emploi et de la propriété. Globalement, le plan d'action devrait également adopter une approche participative et multi-acteurs et mettre l'accent sur la lutte contre la propagation du sida, la relance économique, la lutte contre les inégalités économiques, la cohésion sociale et le développement économique et social des populations noires défavorisées.

Sur la question de l'accord TDCA (accord sur le commerce, le développement et la coopération avec l'Afrique du Sud), le Parlement demande expressément à la Commission ne pas revendiquer l'ajout de

dispositions destinées à entraver le développement économique de l'Afrique du Sud ou la lutte contre la pauvreté et à tirer les leçons de l'échec des négociations sur le libre-échange entre la SACU (Union douanière de l'Afrique australe) et les États-Unis, au cours desquelles ceux-ci ont essayé d'imposer des conditions inacceptables à la SACU. Il suggère, par ailleurs, que le budget de l'Union prévoie des crédits destinés à faciliter le processus d'intégration commerciale dans la région d'Afrique australe. Le budget CE devrait également soutenir une stratégie fiable de sécurité énergétique pour l'Afrique du Sud, en favorisant les énergies renouvelables telles que les petites stations hydrauliques, l'énergie éolienne et la biomasse.

En ce qui concerne l'assistance technique à apporter à l'Afrique du Sud, le Parlement demande que la priorité soit accordée au développement d'un modèle d'économie durable du pays, pouvant servir d'exemple pour l'ensemble du continent africain. Il propose, en outre, de développer, dans le secteur de l'éducation et de la formation, un champ de coopération prévoyant, dans le cadre du programme Erasmus Mundus, des échanges d'étudiants et d'enseignants avec l'Afrique du Sud.

Parallèlement, le Parlement demande le maintien et même le renforcement des mesures de développement de l'économie locale et des PME. Enfin, le Parlement demande le rapprochement des relations avec le gouvernement sud-africain ainsi que l'inclusion du PE dans le débat qui s'amorce avec les collectivités locales et la société civile sur le partenariat stratégique et la mise en place du plan d'action UE-Afrique du Sud.